

Le Courrier

de Fay-lès-Nemours

Numéro Spécial

FLASH INFOS DU 21/01/2019

1 - Grand débat et cahier de doléances

Comme vous le savez le Grand Débat National se déploiera tout d'abord à partir des réunions d'initiatives locales. Ces réunions permettront à chacun de débattre, de se faire entendre et de convaincre.

Une charte a été mise en place pour assurer à chacun un temps de parole mais aussi le respect de ses idées.

A Fay-lès-Nemours, nous organiserons un débat le mardi 5 février à 19 h pour répondre à la demande des Français et par conséquent de l'Etat qui nous demande de mettre en place, ce type de réunion publique.

En respect des valeurs républicaines et démocratiques, j'ai décidé d'organiser ce débat en toute neutralité pour l'équipe municipale mais surtout pour rédiger une synthèse des échanges constructifs et les faire remonter au gouvernement par la préfecture.

Nous vous attendons nombreux au débat et nous vous permettons de venir en mairie remplir un cahier de doléances ouvert depuis décembre dernier.

2 - Participation citoyenne :

Suite à plusieurs cambriolages qui se sont produits l'an passé, nous allons mettre en place le dispositif « Participation citoyenne » avec la Gendarmerie.

Pour cela nous aurions besoin de volontaires qui accepteraient de signaler aux Elus et à la Gendarmerie tout véhicule et personne suspectent sur la commune. Sachant que les agents communaux assurent déjà cette fonction depuis toujours.

Nous serions reconnaissants de vous faire connaître en Mairie afin de pouvoir signer la convention avec la Gendarmerie et installer des panneaux aux entrées du village.

La Gendarmerie assure des rondes de nuit plus fréquentes mais la journée s'opère parfois des repérages qui pourraient être dérangés par ce nouveau dispositif.

Comptant sur votre participation active, nous remercions les volontaires par avance.

3 - Mucotrail

Le Mucotrail aura lieu le 3 février prochain sur Bagneaux et Fay-lès-Nemours et réunira pas moins de 500 coureurs comme l'an passé. Un arrêté municipal de police de la circulation a été pris le 17/01/2019.

La rue des Roches sera barrée à la circulation des véhicules entre 9 h et 16 h. Une déviation est mise en place. Les véhicules emprunteront la rue des Prés (RD403 E) pour rejoindre la RD 403 (Châtenoy).

4 - Recensement de la Population

Le recensement de la population est une obligation imposée par la loi n°2002-276 du 27/02/2002 et incombe aux communes comme aux habitants d'y répondre.

Notre agent recenseur sera Madame Reine DUVAL passera chez vous entre le 17 janvier et le 16 février 2019. Nous remercions chaque habitant de lui faire le meilleur accueil qui soit et vous remercie de votre compréhension.

5 - Inscriptions sur les listes électorales

La réforme relative à la gestion des listes électorales, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019, met fin au principe de révision annuelle des listes électorales et permet des démarches simplifiées pour les électeurs. Tout électeur majeur a la possibilité de s'inscrire toute l'année sauf que les élections européennes auront lieu le 26/05/2019 et que pour pouvoir voter il faudra s'inscrire avant le 30/03/2019.

Bien Cordialement,

Le Maire,
Christian PEUTOT



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi, mardi, vendredi : de 16h30 à 18h

jeudi : de 10h30 à 12h

permanence du Maire et des Adjointes
sur rendez-vous

Mairie : 01 64 28 10 76 - fax 01 64 78 03 92

Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr